



AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉOLUTION 2026-05-178

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Rosemère a adopté, en vertu du Projet de Loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, le projet de résolution 2026-05-178.

Ce projet de résolution a pour objet de :

- Permettre la construction de 2 habitations multifamiliales de 5 logements sur 2 étages.

L'assemblée de consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère le lundi 8 juin 2026, à 18 h, au cours de laquelle la mairesse ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation à l'hôtel de ville durant les heures régulières de bureau.

Fait à Rosemère, ce 27 mai 2026.

Nancy Clermont
Greffière par intérim